

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2025-062 « COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2025, le mercredi 26 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mercredi 19 mars 2025 - Secrétaire de séance : Aurélie PETIT

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 58 - Nombre de pouvoirs : 9 - Nombre de votants : 67

Etaient présents et ont pris part au vote : Philippe DEYGOUT, Daniel FABRE, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Jean-Pierre BLANC, Thierry DEROUBAIX, Patricia GRIMAL, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO, Gisèle LEVRAT, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, Claire ANDRÉ, Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Cyril DUQUESNE, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA (*jusqu'à la délibération n°2025-052*), Lionel KLINGLER, Viviane VAUDRAY, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Marie-José SEMET, Patrice MARTIN, Denis JACQUEMIN, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Béatrice DALMAZ, Lionel CHAPPELLAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Estelle BARBARIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Jean-Pierre BLANC), Christian de BOISSIEU (à Liliane FALCON), Lionel MANOS (à Josiane CANARD), Patrick BLANC (à Daniel BEGUET), Franck PLANET (à Jean-Pierre GAGNE), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Frédéric TOSEL (à Marie-José SEMET), Jehan-Benoît CHAMPAULT (à Patrice MARTIN), Emilie CHARMET (à Sylvie RIGHETTI-GILOTTE).

Etaient excusés : Joël MATHY, Jean MARCELLI, Frédéric BARDOT.

Etaient absents : Stéphanie PARIS, Mohamed ABBES, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Stéphanie JULLIEN, Maël DURAND, Régine GIROUD, Mohammed EL MAROUDI, Jean ROSET, Fabrice VENET, Nazarello ALONSO, Gaël ALLAIN.

Objet : Attribution de subventions 2025 aux associations dans le domaine de la solidarité

VU l'avis favorable de la commission sport, jeunesse et solidarité du 11 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 17 mars 2025 ;

VU l'appel à projets 2025 ;

Mme Liliane FALCON, membre du bureau chargée des solidarités et des services à la personne, rappelle que dans le cadre de la compétence « aides dans les domaines de la solidarité aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national », la Communauté de communes apporte une subvention aux associations qui entrent dans ce cadre.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement 2025 suivantes au titre de la compétence « aides dans les domaines de la solidarité aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national » pour un montant total de 28 470,50 euros :

.../...

Nom association	Nom action	Montant
Groupe d'entraide Mutuelle Ambérieu (GEM)	Accès au sport adapté	214,50 €
Secours Catholique	Fraternibus	4 000,00 €
Conciergerie engagée sociale et solidaire	Dépannages solidaires	4 000,00 €
Accorderie du Bugey	Aller vers le bien vieillir	2 000,00 €
Croix Rouge Française Site de Saint-Rambert-en-Bugey	Aides caritatives vestimentaires, alimentaires et financières	1 000,00 €
Ass du printemps musical de Pérouges	Partage avec les établissements sociaux	900,00 €
Maison médicale de garde Plaine de l'Ain		16 356,00 €
	Total	28 470,50 €

- PRECISE qu'en cas de sous réalisation financière de l'action, le montant de la subvention sera réévalué selon le taux de subvention en vigueur.
- PRECISE que l'annulation de l'action visée par la demande de subvention implique l'annulation de la subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 1^{er} avril 2025
Publiée le 03 AVR. 2025

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

